



DISTRICT SOMME DE FOOTBALL

DOSSIER D'INSCRIPTION **Evaluation Certificat Fédéral de Football** **A (secteur Amienois)**

Le Samedi 26 Juin 2021

9h00 - 18h00

Afin d'enregistrer votre candidature, ce dossier doit être envoyé **obligatoirement via le site internet** de la Ligue ou du District organisateur selon la procédure d'inscription que vous retrouverez dans les onglets « formations » « documentation » « procédure d'inscription ». Les formations seront fermées aux inscriptions 15 jours avant le début de la formation. Vous ne pourrez plus vous inscrire après ce délai.

Votre dossier qui doit comprendre :

- ♦ La fiche de renseignements ci-dessous dûment complétée
- ♦ Le contrat de formation ci-dessous dûment complété
- ♦ Si vous ne détenez qu'une licence dirigeant : Un certificat médical (**DE MOINS DE 1 AN PAR RAPPORT A LA DATE DE FIN DU STAGE**) attestant votre **APTITUDE A LA PRATIQUE ET A L'ENSEIGNEMENT DU FOOTBALL** (Si vous détenez une licence joueur ou technique, le certificat médical n'est pas obligatoire)

N'OUBLIER PAS D'EFFECTUER VOS 5 SEANCES EN CLUB ET DE COMPLETER L'EXEMPLAIRE DE RAPPORT DE STAGE (CELUI-CI EST A RAMENER LE JOUR DE L'EVALUATION).

« La FFF a décidé, au titre de la saison 2019-2020, de simplifier la procédure de l'aide modulaire en dématérialisant les bons formations éducateurs, arbitres et dirigeants dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur.

Une déduction automatique de 25 € par stagiaire et par module de formation suivi sera appliquée, dans la limite des enveloppes attribuées à cet effet à chaque Ligue régionale.

LES BONS DE FORMATIONS EDUCATEURS sont utilisables pour tous les modules d'éducateurs suivants, dans la limite d'un (1) bon par module : U6-U7, U9, U11, Sécurité, Projet éducatif, Projet associatif, Animatrice Fédérale, Futsal Initiation, Futsal Entraînement, Football et Handicaps.

Le montant du bon est déduit du coût de votre formation sous condition d'être présent à ladite formation. »

Modalités de Paiement : LES CHEQUES NE SONT PLUS ACCEPTEES

	Paiement
Le club finance la formation	Compléter l'autorisation ci-dessous. Un débit de la somme de 30€ sera effectué sur le compte du club ouvert en nos livres.
Le stagiaire (ou le club hors LFHF) finance la formation	Réaliser un virement de 30€ sur le compte de la Ligue (à partir du RIB ci-dessous) en le libellant comme suit : «votre nom»CertifCFF3lieu « si le stagiaire finance lui-même sa formation et par conséquent règle par virement, le stagiaire doit joindre son RIB ou IBAN au dossier d'inscription afin d'être remboursé en cas d'annulation de la formation. »

NOMBRE DE PLACES LIMITE : 8 STAGIAIRES.

EN CAS DE NOMBRE INSUFFISANT DE DOSSIERS LE STAGE PEUT ETRE ANNULE.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA SYSTEMATIQUEMENT REFUSE (sans relance de notre part)

UNE CONVOCATION OFFICIELLE VOUS SERA ALORS ADRESSEE PAR MAIL VOUS PRECISANT L'HORAIRE, LE LIEU ET L'EQUIPEMENT NECESSAIRE.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

STAGE EN CONTINU :

Evaluation CFF3

DATE :

Le 26 Juin 2021

LIEU :

secteur Amiennois

NOM : **PRENOM :**

DATE DE NAISSANCE : **LIEU :**

ADRESSE :

CODE POSTAL : **VILLE :**

N° DE TEL : (Domicile) (Bureau)

PORTABLE :

E-MAIL : @

PROFESSION :

CLUB ACTUEL :

POSTE PREFERENTIEL :

MODALITE DE PAIEMENT (cocher la case correspondante) :

☐ Le stagiaire (ou le club hors Ligue de Football des Hauts de France) finance la formation: Il effectue un virement sur le compte de la Ligue en utilisant le libellé suivant :
«votre nom»certif3Lieu

Le club finance la formation : compléter l'autorisation ci-dessous :

AUTORISATION

Je soussigné Mme/M.

Qualité ☐ Président(e) ☐ Secrétaire ☐ Trésorier(e)

Du club :

adresse du club :

déclare que le club prendra la charge financière de la participation

de Madame / Monsieur à la formation ci-dessus
référéncée

Signature et Tampon du club

A :, le

STAGE ALTERNANCE :

Les 5 Séances seront effectuées dans le CLUB :

Avec la Catégorie :

Nom du Tuteur : Son diplôme

CFF CONCERNE PAR L'EVALUATION

☐ CFF 1

☐ CFF 2

☐ CFF 3

RIB DE LA LIGUE EN CAS DE VIREMENT :

		RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE	
Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte.			
CA NORD DE FRANCE		22/06/2017	
AGENCE DE LILLE-NATIONALE		05028	
Tel. 0320003000 Fax. 0328368711			
Intitulé du Compte : ASS LIGUE DE FOOTBALL DES HAUTS DE F 47 AVENUE DU PONT DE BOIS 59650 VILLENEUVE D ASCQ			
DOMICILIATION			
Code établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
16706	05028	50096424006	93
IBAN (International Bank Account Number)			
FR76	1670	6050 2850	0964 2400 693
Code BIC (Bank Identification Code) - Code swift: AGRIFRPP867			



Organisme de formation

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 31 59 07562 59 auprès du préfet de la région

CONTRAT DE FORMATION

Entre les soussignés:

La Ligue de Football des Hauts de France

représentée par son Président, Mr Bruno BRONGNIART

désignée L'ORGANISME DE FORMATION

et :

.....

LE CLUB DU STAGIAIRE

Pour :

.....

LE STAGIAIRE

Est conclu le contrat suivant en application des dispositions du livre IX du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

ARTICLE I : OBJET DU CONTRAT

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée :

Evaluation CFF

ARTICLE II : NATURE ET CARACTERISTIQUES DES ACTIONS DE FORMATION

a) Les actions envisagées entrent dans l'une des catégories prévues à l'article L. 900-2 du Code du travail : adaptation, promotion, prévention, acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances.

b) L'action de formation est définie ci-dessous, indiquant son objet, son programme et les formateurs intervenants.

- Objectif : Evaluation
- Durée : **1 journée**
- Volumes horaires : **8 heures**
- Lieu : AMIENS
- Coordinateur : Emmanuel BOISSIER
- Niveau de qualification des formateurs : Niveau II
- Elle est organisée pour un effectif d'environ 8 stagiaires

Pré requis et modalités de recrutement : licencié(e) FFF et âgé(e) de 18 ans révolu minimum, modules du CFF acquis.

Le programme de l'action et le règlement intérieur sont remis au stagiaire à l'entrée en formation.

A l'issue de la formation, une attestation de formation sera délivrée par la Ligue de Football des Hauts de France.

ARTICLE III : DELAI DE RETRACTATION

Le stagiaire a un délai de 10 jours francs à compter de la date de la signature du contrat pour se rétracter. Il en informe la Ligue de Football des Hauts de France par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée au titre de la formation.

Si, par suite de force majeure dûment reconnue (absence justifiée : certificat médical ou convocation administrative), le stagiaire est empêché de suivre la formation, il peut résilier le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat.

Si le stagiaire se rétracte après les 10 jours francs prévus, la somme correspondant à 30% du coût de la formation sera retenue ainsi que l'intégralité des frais de restauration.

ARTICLE IV : DISPOSITIONS FINANCIERES

- Montant des frais d'inscription : 15 €
- Montant des frais pédagogiques: 15 €
- Montant des frais de restauration en ½ pension: 0 €
- Montant des frais en pension complète : 0 €
- Montant total des frais de la formation : 30 €

a) *Le Club ou le stagiaire s'engage à verser à l'organisme de formation (LFHF) une somme correspondant aux frais de formation incluant les frais d'inscription, les frais pédagogiques complétés éventuellement des frais de restauration ou de pension*

b) L'organisme de formation, en contrepartie des sommes reçues, s'engage à réaliser toutes les actions prévues dans le cadre du présent contrat.

ARTICLE V : ASSIDUITE

Le stagiaire est tenu de participer à toutes les séquences de formation prévues dans son emploi du temps. Il s'engage à se conformer au règlement intérieur de la Ligue de Football des Haut de France et des structures d'accueil, et, à participer aux contrôles partiels et examens proposés en cours et/ou en fin de formation.

Toute absence doit être justifiée (certificat médical, convocation administrative).

Les arrêts pour maladie avec certificat médical et les absences suivantes : convocation par l'administration, événements familiaux tels que définis par l'article L.226-1 du code du travail sont considérés comme justifiés sous réserve de produire les documents nécessaires.

ARTICLE VI : INTERRUPTION DU STAGE

En cas d'abandon du stage par le stagiaire, le présent contrat est résilié. Aucune somme déjà engagée ne sera remboursée.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le contrat de formation est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au pourcentage de temps de leur valeur prévue au présent contrat.

ARTICLE VII : ASSURANCES

Durant les périodes de formation, le stagiaire est assuré par l'organisme de formation auprès de la Mutuelle des Sports en responsabilité civile pour les dommages causés à un tiers et résultant d'un événement de caractère accidentel.

L'organisme de formation ne garantit pas la responsabilité individuelle du stagiaire à l'occasion de sa formation. Nous attirons l'attention du stagiaire sur son intérêt de souscrire une couverture complémentaire « individuelle accident » pour les risques liés à la pratique du sport.

ARTICLE VIII : MODIFICATION DU FINANCEMENT

Le stagiaire s'engage sur l'honneur à tenir informé le service formation de la LFHF de toute modification concernant sa situation au regard du financement de sa formation (avant, en cours ou après la formation). Dans la mesure où d'autres éléments seraient portés à la connaissance de l'organisme de formation concernant le financement

de la formation, l'article VI du présent contrat sera modifié par avenant.

ARTICLE IX : REGLEMENT DES LITIGES

En cas de contestation dans l'exécution du présent contrat et à défaut d'accord amiable entre les parties, le différend serait porté devant la juridiction compétente.

Fait en double exemplaire, à Villeneuve d'Ascq, le

L'organisme de Formation,
Le Président de la LFHF
Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »

Le stagiaire,
Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »

Lu et approuvé

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a horizontal line.



Nom :

Prénom :

CERTIFICATION

CFF 1	☐
CFF 2	☐
CFF 3	☐

RAPPORT DE STAGE

Pièces administratives et pédagogiques
(*Tout dossier incomplet ne pourra être évalué*)

DATE DE CERTIFICATION :

1/La présentation du stagiaire :

Nom

Prénom

Date de naissance

Situation professionnelle

Expérience de joueur

Expérience d'éducateur

Motivation (dans le cadre de la formation)

2/ La présentation du club

Nom du club

Nom du Président

Date de création

Nombre de licenciés :

Nombres d'équipes

Seniors	U19	U17	U15	U13	U11	U7/U9

Equipements et matériel du club

Club House	Nb de terrains herbes	Nb de terrains stabilisés	Nb de terrains synthétiques	Accès à un gymnase	1 ballon par joueur	Petit matériel d'entraînement suffisant
Oui / Non				Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non

3/ La présentation de l'équipe

Catégorie :

Niveau de pratique des équipes de la catégorie :

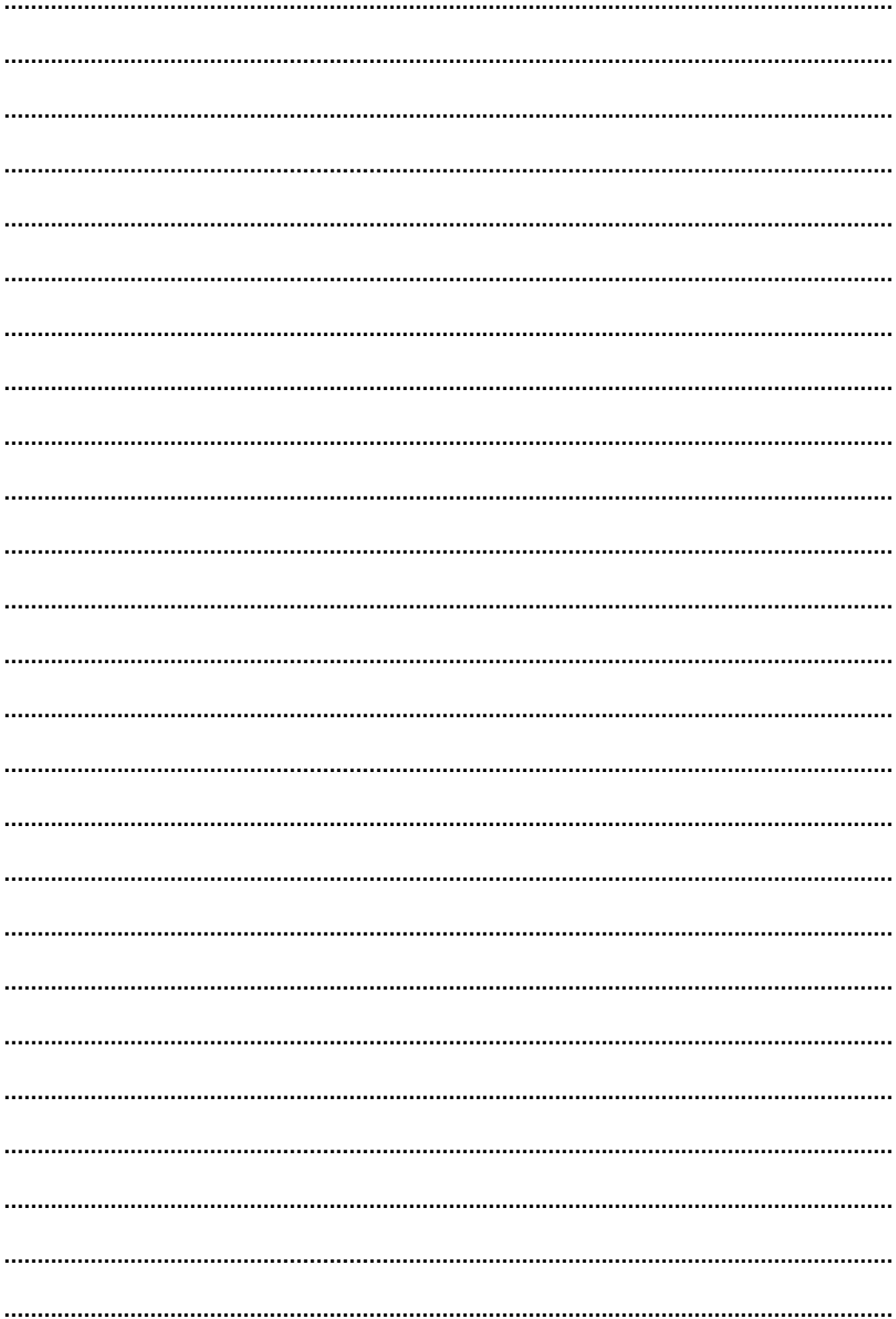
Niveau de pratique de l'équipe entraînée

Information sur le groupe

Total de joueurs	Nb nés le 1 ^{er} semestre (janv. à juin)	Nb d'enfants au club depuis au moins 2 saisons	Entraînez-vous seul ?
			Oui / Non

Nb d'entraînements Par semaine	Moyenne de joueurs à l'entraînement	Entraînement durant les vacances	Stages organisés durant les vacances	Initiation Futsal	Initiation aux lois du jeu
		Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non	

[illegible]



5/ L'attestation de stage pédagogique du président/tuteur

ATTESTATION DE STAGE PEDAGOGIQUE

Je soussigné(e)

Madame, Monsieur.....

PRESIDENT DU CLUB

DE.....

Certifie que

M.....

A ENCADRER EFFECTIVEMENT 5 SEANCES DANS LA CATEGORIE

Seniors	U19	U17	U15	U13	U11	U9

Date.....

Cachet du club

Nom et Signature
Président club

Nom et Signature
Tuteur

6/ Compte-rendu du stagiaire sur l'une des 5 séances

Date : Lieu : Catégorie :

Remarques sur les jeux, les situations et les exercices proposés (Aménagement du matériel, des espaces, correspond aux objectifs...)	Remarques sur l'attitude pédagogique (Démarche pédagogique respectée, méthodes pédagogiques utilisées...)
Bilan de la séance :	

7/ L'évaluation du tuteur

Fiche de Compétences Pédagogiques				
Nom et Prénom du tuteur : Date : Signature :		Nom et Prénom du stagiaire : Catégorie entraînée : Lieu : Objectifs de la séance :		
Compétences générales	Compétences spécifiques	Non Acquis	Acquis	Commentaires
Ec d'organiser un jeu, une situation ou et un exercice	Ec d'accueillir et de faire pratiquer en toute sécurité			
	Ec d'organiser : espaces- distances – sources – l'effectif – rotation – couleur – temps -rythme-> répétition			
	Ec de mettre le groupe rapidement en activité			
Ec de conduire et animer un jeu, une situation ou et un exercice (climat d'apprentissage)	Ec de capter l'attention du groupe			
	Ec d'expliquer et/ou de démontrer le but et les consignes			
	Ec de valoriser et encourager les joueurs			
	Ec de faire respecter les consignes			
	Ec d'entretenir la motivation des joueurs (comptage des points, décompte du temps)			
Ec de proposer un jeu, une situation ou et un exercice adapté	Ec de proposer un jeu, un exercice et une situation qui répond aux objectifs.			
	Ec de faire évoluer la situation en la complexifiant ou en la simplifiant			
Ec d'utiliser des interventions pédagogiques adaptées au jeu à une situation ou et un exercice	Ec de laisser pratiquer les joueurs de manière suffisante.			
	Ec de questionner afin de faire émerger des solutions			
	Ec de démontrer/faire démontrer			
Ec d'évaluer son action pédagogique	Ec de faire un bilan rapide avec ses joueurs.			
	Ec d'auto-évaluer son passage pédagogique et d'apporter des améliorations			

8/ Bilan de stage pédagogique

Points positifs, points à améliorer

- Sur vos séances
- Sur la démarche pédagogique

Evolutions constatées entre l'entrée en formation et la certification